


<p>PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 01 MARS 2016</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 12</p>	<p>Membres présents : Marc JUNG, François BERINGER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Frédéric GOETZ, Francis KLEITZ, André SCHLEGEL, Gilbert MOSER, Jean-Pierre WIDMER.</p>
<p>Membres présents : 9</p>	<p>Membres excusés et représentés:</p>
<p>Membres absents : 3</p>	<p>Membres excusés et non représentés : Alain GRAPPE, Henri MASSON, Sylvain WALTISPERGER.</p>
<p>Excusés : 3</p>	<p>Absents non excusés : /</p>
<p>Procurations : 0</p>	<p>Non membres invités et excusés : Monsieur le Sous-Préfet.</p>
<p>Date de la convocation : 22 mars 2016</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : Daniel MERIGNARGUES, Françoise BOOG, Karine PAGLIARULO, Jean GOETZ, Sarah MICHEL, Caroline SIEGEL.</p>

COMITE DIRECTEUR du PAYS
1 mars 2016

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 FEVRIER 2016

Le Comité directeur valide à l'unanimité le procès-verbal du Comité directeur du 10 février dernier.

POINT 2 - BUDGET PAYS

Point 2.1 - Compte administratif de l'exercice 2015

Sous la Présidence d'un Vice-président, le Comité Directeur est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Marc JUNG, Président.

Le compte administratif du syndicat est clôturé avec les résultats ci-après :

- Résultat de l'exercice	- 36 958,38 €
- Résultat de clôture	193 756,29 €

Les résultats exposés ci-avant seront repris lors du vote du budget primitif 2016 qui sera présenté au cours de cette même séance du Comité Directeur.

Je vous propose donc d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015 concernant le budget du Syndicat mixte du PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon dont les résultats sont repris dans les tableaux qui suivent :

Les résultats sont résumés dans les tableaux ci-après et le Compte Administratif 2015 est ci-annexé.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00	29 563.44		201 151.23	0.00	230 714.67
Opérations de l'exercice	24 789.16	3 242.08	516 732.99	501 321.69	541 522.15	504 563.77
TOTAUX	24 789.16	32 805.52	516 732.99	702 472.92	541 522.15	735 278.44
Résultats de clôture		8 016.36		185 739.93		193 756.29
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	8 016.36		185 739.93	0.00	193 756.29
Résultats définitifs		8 016.36		185 739.93		193 756.29

Total des dépenses de fonctionnement : 516 732.99 €

Chapitre 011 « charges à caractère général » : 199 114.35 €

Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.).

Remarque : en 2015 le Pays a conduit de nombreuses études et projets :

- Schéma de mobilité
- Territoire et Dynamique économique
- Formation des artisans (SPEE)
- LEADER

Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 281 097.88 €

Il s'agit des rémunérations et des diverses cotisations (sociales, Médecine du travail, assurance du personnel etc.).

Remarque : l'équipe du Pays est composée de 7 agents.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 33 419.76 €

Le crédit prévisionnel inscrit concerne les contributions et subventions versées à des personnes de droit privé qui organisent des événements.

Remarque : en 2015 le Pays a :

- Soutenu le Salon de l'artisanat et des métiers de la CCER
- Subventionné les deux maisons de la nature
- Financé une animation de sensibilisation au dérèglement climatique dans les écoles primaires
- Financé des ateliers de sensibilisation au changement climatique dans un collège et 3 lycées du territoire

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 90.00 €

Il s'agit de crédits prévus pour la remise de prix lors des concours organisés par le Syndicat (article 6714), pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés ou de charges exceptionnelles comme des indemnités de jugement ou encore le versement de gratifications à des stagiaires.

Remarque : en 2015 le Pays a organisé la fête de l'énergie et a remis des lots aux familles qui ont participé à un défi « famille à énergie positive ».

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 3 011.00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

Total des recettes de fonctionnement : 501 321.69 €

Chapitre 013 « atténuations de charges de fonctionnement » : 8 240.64 €

Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, etc.)

Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 491 514.99 €

Les recettes de ce chapitre concernent les subventions que le Pays a reçues de la REGION, de l'ADEME, de fonds structurels (FEDER) ainsi que la participation des groupements membres du Syndicat.

Remarque : L'ensemble des postes, études et projets sont cofinancés. En 2015, TEPCV a ajouté des recettes supplémentaires.

Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 1 566.06 €

Il s'agit de mandats annulés de l'exercice antérieur suite à des erreurs.

Total des dépenses d'investissement : 24 789.16 €

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 9 907.60 €

Il s'agit de crédits pour l'acquisition de logiciels ou licences.

Remarque : en 2015 le Pays a coordonné au niveau alsacien le défi « au boulot j'y vais à vélo ». Des investissements ont été réalisés dont un film promotionnel et un site internet (<http://defi-jyvais.fr/>).

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 14 881.56 €

Il s'agit de crédits pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier.

Remarque : en 2015 l'équipe du Pays s'est agrandie, des investissements ont été réalisés.

Total des recettes d'investissement : 3 242.08 €
--

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 231.08 €

Cette recette concerne le reversement en 2015 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2014.

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 3.011.00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. Michel HABIG, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin - Vignoble - Grand-Ballon, dressé par M. Marc JUNG, Président, à l'unanimité :

- ***adopte le compte administratif 2015,***
- ***constate, aussi bien dans la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,***
- ***reconnaît la sincérité des restes à réaliser (néants),***
- ***arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et présenté en annexe.***

Point 2.2 - Compte de gestion de l'exercice 2015

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin-Vignoble-Grand-Ballon a été réalisée par le Trésorier Municipal et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par le Président.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il convient de clôturer les comptes de l'exercice 2015 par l'adoption, préalablement au vote du compte administratif correspondant, du compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Au vu du budget primitif de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées, des bordereaux des mandats, des bordereaux des titres de recettes, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,

Et après s'être assuré :

- que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin-Vignoble-Grand-Ballon,

Le Comité Directeur à l'unanimité :

- *statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,*
- *statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du Syndicat Mixte du PAYS Rhin - Vignoble - Grand-Ballon,*
- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part du Comité Directeur concernant les comptes du Syndicat Mixte du PAYS Rhin - Vignoble - Grand-Ballon,*
- *adopte le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier Municipal.*

Point 2.3 - Budget primitif 2016

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Directeur est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2016, ci-annexé, par chapitre et par nature.

Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes et s'établit comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 635 000.00 €

Chapitre 011 « charges à caractère général » : 236 105.00 €

Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.). Y figure également un crédit destiné à d'éventuelles études que le Syndicat serait amené à réaliser dans le cadre de ses actions (article 617).

Remarque : Les actions qui seront conduites par le Pays en 2016 :

- actions mobilités TEPCV et schéma de mobilité
- formations des artisans SPEE
- organisation d'un évènement citoyen par le Conseil de Développement
- étude potentiel écologie industrielle
- ...

Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 303 900.00 €

Il s'agit des rémunérations et des diverses cotisations (sociales, Médecine du travail, assurance du personnel etc.).

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 59 500.00 €

Le crédit prévisionnel inscrit concerne les contributions et subventions versées aux communautés de communes membres du Syndicat ou à des personnes de droit privé qui organisent des évènements.

Remarque : ces dépenses regrouperont notamment :

- la gestion externalisée LEADER
- l'enveloppe LEADER pour l'accompagnement financier des porteurs de projets LEADER (20 000 €)
- la subvention des deux maisons de la nature (10 000 €) pour intervention dans les écoles du Pays
- la subvention du salon de l'artisanat et des métiers
- ...

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 4 016.30 €

Il s'agit de crédits prévus pour la remise de prix lors des concours organisés par le Syndicat (article 6714), pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés ou de charges exceptionnelles comme des indemnités de jugement ou encore le versement de gratifications à des stagiaires.

Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 20 000.00 €

Le crédit prévisionnel inscrit autorise, en cours d'exercice et en cas de besoin, des virements de ce chapitre aux autres chapitres de fonctionnement. Dans le cas où de tels virements seraient nécessaires, l'ordonnateur, au vu de décisions budgétaires, pourra ordonnancer les dépenses imprévues et en rendra compte au Comité Directeur lors de séances qui suivront immédiatement la mise en œuvre de cette procédure.

Chapitre 023 « virement à la section investissement » : 1 200.00 €

Il s'agit de virement de la section fonctionnement vers la section investissement.

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 10 278.70 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

Total des recettes de fonctionnement : 635 000.00 €

Chapitre 13 « atténuations de charges » : 4 528.80 €

Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières, etc.)

Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 444 555.58 €

Les recettes prévues à ce chapitre concernent les subventions à recevoir de la Région et d'organismes divers ainsi que la participation des groupements membres du Syndicat.

Remarque : Les recettes suivantes sont régies par des conventions établies avec nos partenaires. Elles se répartiront de la façon suivante :

- *Participation des Communautés de Communes : 47 487.75 €*
- *SCoT : 52 500.00€ dotation du SCoT au Pays (mutualisation de la Directrice, de l'Assistante et d'un agent de développement pour l'instruction)*
- *Région : 125 050.00 € (animation générale Pays et SCoT, animation touristique, études mobilité et stratégie économique)*
- *Europe : 67 404.83 € (animation LEADER et Plan Climat)*
- *ADEME : 105 765.00 € (animation Plan Climat, EIE, SPEE et aide défi boulot/vélo et évènement citoyen)*
- *Etat : 46 348.00 € (TEPCV)*

Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 175.69 €

Il s'agit de menus produits exceptionnels (remboursements de frais occasionnés, etc.)

Ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 185 739.93 €

Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 repris dans le présent budget.

Total des dépenses d'investissement : 20 000.00 €

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 10 000.00 €

Ce crédit est prévu pour l'acquisition de logiciels ou licences si nécessaire.

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 10 000.00 €

Il s'agit de crédits prévisionnels pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier ou autres équipements divers relevant de la section d'investissement.

Total des recettes d'investissement : 20 000.00 €

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 504.94 €

Cette recette prévisionnelle concerne le reversement en 2016 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015.

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 15 485.00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »: 126 149.34 €

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2015 repris dans le présent budget.

Total du budget 2016 : 655 000.00 €

Au vu des inscriptions ci-dessus détaillées par chapitre, le montant total du budget 2016 s'élève à 655 000.00 € et dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 11 278.00 €.

Après s'être fait présenter le budget primitif, dressé par M. Marc JUNG Président, le Comité Directeur valide à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2016.

Point 2.4 - Participation au Pays des collectivités membres 2016

Le Comité Directeur est appelé à définir le montant de la participation des collectivités membres pour l'exercice 2016.

Territoire	Population 2012	Contribution 2016
Communauté de communes du Centre Haut-Rhin	15 119	11 339,25 €
Communauté de communes Essor du Rhin	9 284	6 963,00 €
Communauté de communes de la Région de Guebwiller	38 914	29 185,50 €
Total Pays	63 317	47 487,75 €

Base de calcul : 0,75 €/hab.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la participation des collectivités membres du Syndicat mixte pour le Pays en 2016.

Point 2.5 - Amortissement à réaliser en 2016

Depuis 2008, le Syndicat mixte a procédé à plusieurs dépenses d'investissement pour un site Internet, du matériel informatique et du mobilier. Ces dépenses doivent être amorties en 2016 comme suit.

Dépenses de fonctionnement	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 278,70 €
Recettes d'investissement	
Logiciels	5 121.55 €
Matériels Informatique	2 709.15€
Mobiliers	868.00 €
Installations générales, agencement, ...	1 506.00 €
Divers	74.00 €

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, le détail des amortissements ci-dessus.

POINT 3 - GESTION COURANTE DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 - Conventions SCOT / Pays 2016

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon travaillent en étroite collaboration.

Il est proposé au Comité Directeur de réaliser une convention (Cf. annexe) qui réglerait les engagements entre le Pays et le SCOT et dans laquelle :

Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :

- Les travaux administratifs du SCOT à l'exception des missions du service instructeur.
- Le suivi et l'encadrement de la procédure de révision et l'élaboration du SCOT,
- La gestion d'un site internet commun.
- La mise à disposition d'un agent du Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour les missions relatives au service instructeur.

Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pré-finance la partie des charges administratives (locaux, assurances, téléphone, énergie, personnel, déplacements, affranchissement et autres moyens hors frais liés à l'imprimante) correspondante à ces tâches hormis le service instructeur.

Les autres dépenses de fonctionnement strictement liées au SCOT (formations, frais de colloques, séminaires et réception, impression de documents de communication spécifiques, frais de publicité,...) ainsi que l'ensemble des charges liées au service instructeur reste à la charge du SCOT.

En contrepartie, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de **52 500.00 €**.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la convention et autorise le Président à signer cette dernière.

POINT 4 - PLAN CLIMAT

Point 4.1 - Défi « Au boulot j'y vais à vélo »

Le Pays, par le biais du Plan Climat-Énergie, participe à l'organisation du défi régional « Au Boulot j'y vais à Vélo » du 6 au 19 juin 2016. Ce projet réunit plusieurs partenaires : les Plans Climat-Énergie d'Alsace, la Région Alsace, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, et l'ADEME. Tous vont participer au financement de l'opération, dont le budget prévisionnel global est de 17 000 €.

Pour animer le défi sur toute l'Alsace, un stagiaire a été embauché et hébergé au Pays Bruche-Mossig-Piémont (Mutzig). Les partenaires vont verser au Pays Bruche Mossig Piémont leur participation financière sur la base d'une convention de partenariat. Cette participation financière servira à financer tous les outils de communication, les indemnités du stagiaire et la cérémonie de remise des prix. Elle s'élève pour le Pays à 1000 € et sera financée intégralement par le budget ADEME du Plan Climat-Énergie pour 2016. Aucun fonds propres du Pays n'est alloué à cette opération.

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- *autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette convention en annexe concernant cette opération « Au Boulot j'y vais à vélo » 2016.*
- *autorise le versement de la somme de 1000 € à l'association du Pays Bruche-Mossig-Piémont sur la base de la convention de partenariat.*

POINT 5 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

La séance est levée à 20h25.